**Strengthening protection networks for women human rights defenders to combat discrimination:** Challenges and opportunities in the current context

**Thursday 18 May 2017, 3.00-5.00 p.m**

**Room XVII , Palais des Nations**

**Introduction :**

- Je m’associe à Alda et au groupe de travail et rappelle la lutte, souvent invisible des femmes qui œuvrent au respect des droits humains partout dans le monde. Maxima Acuña au Pérou, Berta Caceres au Honduras, Yorm Borpha au Cambodge, c’est souvent lorsqu’elles sont en danger que le combat de ces militantes est reconnu.

- Je remercie les militantes qui sont aujourd’hui parmi nous. Elles représentent ces milliers de femmes qui essaient de déconstruire au quotidien les stéréotypes de genre et montrent que les femmes défenseurs sont en première ligne pour la réalisation de nos droits fondamentaux.

**Contexte actuel :**

- Les femmes défenseurs sont attaquées en raison de leur combat pour les droits humais mais également en raison de leur sexe. Elles sont l’objet de nombreuses attaques et violences sexuelles. Discriminations, stigmatisation, campagnes de discrédit ont souvent un fort composant de genre. Les femmes payent un plus lourd tribut en raison de leur militantisme. Des études récentes menées par le Centre de droits humains appliqués de l’Université de York ont montré les conséquences directes de la défense des droits humains sur la santé mentale et physique des femmes défenseurs.

- Retour en arrière dans de nombreuses régions du monde : montée des fondamentalismes, crise économique qui fragilise la situation de nombreuses femmes défenseurs.

- Les instruments existants ne sont pas assez connus ou ne sont pas mis en œuvre de manière satisfaisante.

- Manque de connaissance également à l’intérieur du mouvement des droits humains: au sein des Nations Unies, au sein des mouvements de la société civile. Par exemple, certaines pratiques en matière de protection des défenseurs ne prennent pas encore suffisamment en compte l’approche de genre et peuvent reproduire sans le vouloir certaines pratiques discriminatoires (par ex, les Shelter cities). Cela passe par le langage et également par des processus invisibles dans les mouvements concernant, par exemple, la prise de décision ou la représentation des femmes dans des fonctions électives ou au sein des rencontres/ instances internationales.

- Malgré des avancées, perdure une certaine incapacité à comprendre les mécanismes structurels qui génèrent les différentes formes de discrimination. Sortir de l’incantatoire et arrêter de penser que les discriminations contre les femmes n’existent plus car des textes existent.

Des avancées et des propositions :

- Importance des réseaux de défenseurs qui apportent des réponses concrètes à des situations de danger parfois imminent pour les femmes défenseurs.

- Soutenir les initiatives comme, par exemple, les initiatives d’autoprotection qui se développent de plus en plus dans le monde.

- Bonnes pratiques en matière de protection : Rapport au CDH en 2016 qui montre l’importance de ces réseaux mais également la nécessité de développer une approche de genre dans l’élaboration des initiatives visant à protéger les femmes défenseurs, cela passe également par une participation active des femmes dans l’élaboration de ces outils et mécanismes. Responsabilité des Etats de développer des pratiques intégrant la perspective de genre (au-delà du déclaratif).

- Nécessité de plus de pédagogie pour faire comprendre les mécanismes favorisant les pratiques discriminatoires. La Résolution des Nations unies sur les femmes défenseurs n’est pas suffisamment connue des Etats, des organisations inter-gouvernementales, de la société civile et des femmes défenseurs elles-mêmes. Importance d’actions conjointes entre les mandats des procédures spéciales et également avec d’autres agences/organes des Nations unies.

- Il faut également prendre en compte la diversité des femmes et la multiplicité des situations dans lesquelles elles se trouvent. Il n’existe pas un profil type de femme défenseur et en cela, il est important de ne pas nous-même reproduire et nous enfermer dans certains clichés. Il est fondamental d’appliquer une grille de lecture intersectionnelle pour comprendre les différents types de discrimination et pour apporter des réponses adaptées aux réalités vécues sur le terrain. Il faut également éviter de réduire les femmes défenseures à des victimes.

- 2018 : 20ème anniversaire de la Déclaration + 5ème anniversaire de la Résolution sur les femmes défenseurs : opportunité d’actions concrètes pour donner plus de visibilité à cette thématique et faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations adressées aux Etats et aux différents acteurs ?